

## MAIRIE DE GERMAGNY

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an 2015, le 09 Décembre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de GERMAGNY au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur JANDOT Alain, Maire.

Présents :Mme MONTILLOT Mireille, Mme MONTILLOT Valérie, M. JANDOT Rémi, Mme DEMORTIERE Fabienne, M LABILLE Laurent, M. ROUSSET Jean-Paul, Mme LECLAIRE Sylvie,  
Excusé : M LECLAIRE Loïc donne pouvoir à Mme LECLAIRE Sylvie,

Secrétaire de séance: Mme MONTILLOT Mireille.

#### **Ordre du jour :**

- Centre de Gestion prélèvement automatique/ Délibération
- RPQS Ordures Ménagères/ Délibération
- Remplacement d'un conseiller communal dans les commissions/ Délibération
- Schéma Départemental de Coopération Intercommunal/ Délibération
- Maintien du SIVOS/ Délibération
- Remboursement emprunt court terme/ Délibération
- Questions diverses

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil du 06 Octobre 2015.

Lecture du rapport d'activités de la commune entre le 07 Octobre 2015 et le 09 Décembre 2015

#### **Centre de Gestion prélèvement automatique/ Délibération n°30/2015**

Vu l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifié,

Considérant que les cotisations sont à régler tous les trimestres au Centre de Gestion, il convient de simplifier les relations administratives et comptables, en faisant un règlement par prélèvement automatique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de payer ses cotisations par prélèvement automatique
- **DONNE** les pouvoirs au maire afin de remplir la mandat de prélèvement et de signer la convention entre la commune et le Centre de Gestion.

#### **RPQS Ordures Ménagères/ Délibération n°31/2015**

Conformément à l'article L. 5211-39 du CGCT et au décret n°2000-404 du 11 Mai 2000, le RPQS ordures ménagères pour l'exercice 2014 est présenté aux Conseillers Municipaux,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité ce rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets.

### **Remplacement d'un conseiller communal dans les commissions/ Délibération n°32/2015**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- Commission Bâtiment Communaux, de remplacer M Damien MELOT par Mme Mireille MONTILLOT
- Commission Eau Assainissement, Urbanisme et Guye, de ne pas le remplacer.

#### **DECIDE**

- Pour le syndicat des eaux de la Guye, de remplacer M Damien MELOT par M Rémi JANDOT en tant que titulaire et M Jean-Paul ROUSSET en tant que suppléant,
- Pour le SYDESL, de remplacer M Damien MELOT par Mme Valérie MONTILLOT.

### **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale/ Délibération n°33/2015**

Monsieur le Maire expose que l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales et l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 précisent qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'État dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant le département de Saône et Loire.

Ce schéma est élaboré au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice.

Vu l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de SDCI du département de Saône et Loire notifié à la commune Germagny le 16 Octobre 2015,

Les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CDCI qui disposera d'un délai de 3 mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet, sous réserve que ces amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres,

Le schéma devra être arrêté par le préfet au plus tard pour le 31 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

### **Maintien du SIVOS/ Délibération n°34/2015**

Après présentation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, le Maire informe qu'il y a lieu de se prononcer sur la dissolution du SIVOS des Écoles au 1er Janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **S'OPPOSE** à la dissolution du SIVOS des Écoles de Genouilly au 1er Janvier 2017,
- **PROPOSE** que le SIVOS de Genouilly envisage une évolution de son territoire en lien avec la nouvelle carte du schéma départemental de coopération intercommunal.

## Remboursement emprunt court terme/ Délibération

Annulé et remplacé par :

**Décision Modificative budget communale n°2/ Délibération n°35/2015**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** un changement de chapitre 012 à 011 pour le dépassement de crédits:

### *Fonctionnement*

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
61522 (011) : Bâtiments	-2 759,51		0,00
6411 (012) : Personnel titulaire	2 759,51		0,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

#### Questions diverses :

- **Devis** pour robinet w.c homme/femme accepté à l'unanimité pour 320€HT.
- **Devis** pour construction de main courante en tube pour les escalier de l'église, accepté à l'unanimité pour 360€HT.
- **Devis** pour 4 rideaux pour la salle des fêtes, accepté à l'unanimité pour 572€HT.
- **Remerciements** de l'association Par'Enfants de Buxy pour leur atelier de Noël avec tous les enfants de l'intercommunalité à la salle des fêtes de Germagny.
- **Remerciements** de la part de l'ancienne secrétaire de mairie pour le cadeau de naissance qu'elle a reçu de la part du Conseil municipal,
- **M Sirugue, Député de Saône et Loire**, va venir voir le Conseil municipal ce lundi 13 Décembre.
- **Demande de devis** pour les plaques, pour la numérotation des rues de Germagny.
- La commune a reçu le montant de la **contribution au SDIS71**, de l'ordre de 5379€.
- Le Maire propose d'offrir une boîte de chocolats aux agents communaux.
- Des **visites de travaux** sont proposées lorsque le SYDESL commencera.
- En 2016, la commune prévoit l'entretien des roseaux de la station d'épuration, **demandeur un devis à la SAUR.**

Fin de la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance

Le Maire